

C'est quoi le CEPPT ?

Le Comité d'entreprise PPT est composé de 5 délégués syndicaux et 5 représentants de l'employeur.

Il discute du bien-être au travail pour tout Infrabel.

Le bien-être comprend 7 domaines: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et l'environnement. Ce comité se réunit 10 fois par an. La CGSP-ACOD est représentée au CEPPT Infrabel par 3 délégués effectifs et 3 suppléants élus lors des élections sociales de mai 2024.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :



Yves Craen
(Contrôleur des
circulation,
Anvers-Berchem)



Pascal Verstraeten
(Dessinateur
Technique,
Charleroi)



Jerry Winkelmans
(Superviseur Tracks,
Bruges-Courtrai)



Pascal Secretin
(Acheteur
Principal,
Liège)



Marco Gauthier
(Contrôleur
des circulation,
Hasselt)



Samir Boumezzough
(Assistant
Technico Supply,
Schaerbeek)

COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ENTREPRISE (CEPPT) INFRABEL DU 7 OCTOBRE 2024

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé après quelques modifications. Dans les débats, nous insistons sur le fait que nous avons réclamé une formation en présentiel pour les nouveaux membres du CEPPT. Malgré quelques réticences, la Direction abonde dans notre sens. Une date sera proposée.

2. Projet de nouveau règlement d'ordre intérieur

Nous abordons la révision du Règlement d'Ordre Intérieur relatif au Comité d'Entreprise. Nous débattons sur divers points à modifier notamment deux points qui nous ont paru essentiels, concernant les réunions syndicales et le rôle des délégués :

- 1. Le temps alloué aux réunions :** Il faut veiller à ce que la durée des réunions soit suffisante pour traiter de manière approfondie tous les points à l'ordre du jour. Cela permet d'assurer que chaque sujet reçoit l'attention nécessaire et que les discussions soient productives sans laisser de sujets en souffrance.
- 2. Les dispenses de service pour les délégués :** Il est crucial de reconnaître que les délégués syndicaux bénéficient de dispenses de service dans le cadre de l'exercice de leur mission syndicale. Ces dispenses sont essentielles pour leur permettre de remplir efficacement leurs fonctions de représentation et de défense des intérêts des employés.

Ces deux aspects sont fondamentaux pour garantir un dialogue social de qualité et une représentation efficace des travailleurs au sein de l'organisation.

Ces points seront de nouveau débattus ultérieurement

3. Restructuration



Le personnel Infrabel (I-O, I-PSSC,...) est confronté à une restructuration. Il appert que beaucoup de services ne savent pas encore où ils vont, notamment des services qui sont scindés en deux. C'est le flou dans la communication envers les agents.

Beaucoup d'agents ne savent pas encore comment les nouveaux services devront fonctionner notamment d'un point de vue méthode de travail, ...

Il y a encore beaucoup trop d'inconnues.

C'est pourquoi le front commun a demandé une analyse psychosociale pour évaluer le stress occasionné par les réorganisations.

La Direction nous confirme que l'analyse de risque sera bien réalisée en partie par IDEWE. Le docteur Jacquet (IDEWE), confirme que cette enquête pourra se faire dans un délai raisonnable.



Nous demandons si nous pourrions avoir les résultats avant la fin de l'année ? Le médecin nous répond que cela dépendra de la première réunion relative à ce dossier, qui était prévue ce vendredi 11 octobre. Il est fort probable que la présentation de cette analyse se fasse début 2025. De toute façon, le résultat de cette analyse sera discuté au CEPPT.

4. Points non-traités

Nous regrettons que, faute de temps, nous n'avons pas débattu de l'ensemble des points à l'ordre du jour. Nous demandons expressément que la prochaine réunion nous permette de finaliser tous les points. Cela devra être impérativement planifié.

Il s'agit notamment des points suivants :

- Chiffres de l'absentéisme :

Nous avons demandé les chiffres de l'absentéisme sur plusieurs années.

La Direction nous les présentera de manière détaillée lors du prochain CEPPT.

- Télétravail :



Malgré notre demande d'aborder le sujet du télétravail, la Direction nous informe que cela est encore en discussion. Nous avons demandé de remettre le point à l'ordre du jour du prochain CEPPT d'autant que certains managers communiquent verbalement dans le sens d'une diminution de celui-ci.

- Procédure en cas de constatation de vol/agression :

Il existe une procédure non documentée. Dans les faits, il faut appeler le SOC (0800/30.230). Nous demandons au Président de présenter celle-ci lors du prochain CEPPT.

- Accidents de travail (octobre/novembre).

- Analyse des accidents du travail sur le chemin du travail 2011-2023

- Points d'action sous-traitance

- Personnes de confiance

- Fuite de données sensibles à MediCheck

- Incident de Visé, lors duquel un agent de la voie a constaté qu'un wagon de la DB était mal immobilisé. À l'endroit même où un accident avait déjà eu lieu.

